



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 24 juin 2021 à 18 heures 00 minutes  
Salle du Conseil Municipal

## **Présents :**

M. BRIDAY Stéphane, M. CESSOT Cyril, M. DUREUIL Vincent, M. GAUTHERON Michel, Mme HUMBERT Agnès, M. LEFEBVRE David, Mme LEGER Audrey, M. PEREIRA Antonio, Mme PONSOT Lucie, Mme PORTERA Laure, M. RICHARD Alain, M. RODET Arthur, M. THEVENET Thierry, Mme TRAPON Sylvie, Mme TROUSSARD Yvonne

## **Procuration(s) :**

Mme CORDONNIER Jocelyne donne pouvoir à Mme TROUSSARD Yvonne, Mme LABORDE Anaïs donne pouvoir à M. RODET Arthur

## **Absent(s) :**

Mme CASULA Lucie

## **Excusé(s) :**

Mme BRIDAY Laurence, Mme CORDONNIER Jocelyne, Mme LABORDE Anaïs

**Secrétaire de séance** : M. CESSOT Cyril

**Président de séance** : Mme TRAPON Sylvie

## **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire, invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité, désigne Monsieur Cyril CESSOT, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 25/05/2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 25/05/2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **3 - Comptes-rendus des décisions : - NEANT -**

#### **4 - Autorisation de contracter un emprunt pour le financement des travaux de reconversion de la salle des fêtes en salle multi-usages**

Afin de compléter le plan de financement de l'opération de reconversion de la salle des fêtes en salle multi-usages, il y a lieu de recourir à un emprunt.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 175 000 € aux conditions suivantes, fixées dans l'offre du 20 mai 2021 :

- Taux fixe de 0,95%
- Durée : 25 ans
- Frais de dossier : 175€
- Modalités de remboursement : trimestrialités constantes en capital et intérêts : 1968,10€

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat aux conditions précitées

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **5 - Décision modificative n°1 au budget communal 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-11,

Vu la délibération n° 2021-22 du 3 avril 2021 approuvant le budget primitif communal,

Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédits tel que figurant dans le tableau ci-dessous pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables que nécessite la mise en oeuvre de l'opération 2010,

Le Conseil municipal,

DECIDE

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget communal 2021, selon le tableau ci-dessous.

<b><u>Section d'investissement</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>
	<b><u>Baisse des crédits</u></b>	<b><u>Hausse des crédits</u></b>
Opération 2010-2315 Salle des Fêtes		+16000€
Opération 2108 - 2128 Champs Rouges	-16000€	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **6 - Signature d'une convention avec l'INRAP pour l'organisation de fouilles archéologiques sur la parcelle A454 - Chemin de Rabourcé**

Vu le projet de convention transmis par les services de l'INRAP pour la réalisation d'une opération de diagnostic archéologique sur la parcelle A454 située Chemin de Rabourcé à Rully ;

Considérant ce qui suit :

La Commune prévoit la construction d'un bassin de rétention des eaux de pluie sur la parcelle A454 située Chemin de rabourcé. Elle a porté cette information à la connaissance de la Direction Régionale de l'Archéologie et de la Culture, qui a souhaité diligenter des fouilles archéologiques sur ce secteur considéré comme d'intérêt culturel et archéologique.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser Mme le Maire à procéder à la signature de la convention définissant les modalités de réalisation par l'INRAP d'une opération de diagnostic ainsi que l'ensemble des droits et des objectifs respectifs des deux parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Mme le Maire à à procéder à la signature de la convention définissant les modalités de réalisation par l'INRAP d'une opération de diagnostic ainsi que l'ensemble des droits et des objectifs respectifs des deux parties.
- **PRECISE** que ces fouilles devront avoir lieu les 17-18 et 19 août 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **7 - Sollicitation d'une aide auprès du Conseil départemental de Saône-et-Loire pour le recrutement de deux saisonniers**

Considérant ce qui suit :

À compter du 15 avril 2021, le Département de Saône-et-Loire accompagne les communes qui recrutent des jeunes de 18 à 30 ans, pendant la période estivale 2021 (juillet et août 2021).

LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE :

- permettre aux jeunes d'avoir un contrat de travail de 1 mois cet été à proximité de chez eux,
- permettre aux collectivités locales d'augmenter leurs effectifs pendant la période estivale.

QUELS CRITÈRES FAUT-IL RESPECTER ?

- Embauche de 1 à 3 jeunes âgés de 18 à 30 ans ;
- Contrat d'un mois durant la période de juillet et août 2021 ;

QUELLE SERA LA NATURE DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE ?

En contrepartie du recrutement de ces jeunes par la commune, le Département verse une subvention d'investissement visant à financer des dépenses d'investissement de la commune, à concurrence des dépenses de fonctionnement réalisées pour le recrutement sur 1 mois du ou des jeunes.

L'aide du Département sera calculée selon les modalités suivantes :

	Montant plancher des dépenses d'investissement à justifier	Montant forfaitaire de l'aide départementale
Pour l'embauche de 2 jeunes différents recrutés, pendant 1 mois, durant la période de juillet et août 2021 :	6250€	5000€

La Commune va procéder au recrutement de 6 emplois saisonniers, dont 2 durant un mois. C'est pourquoi il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser Mme le Maire à solliciter une aide à l'emploi saisonnier auprès du Conseil départemental de Saône-et-Loire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une aide de 5000€ auprès du Conseil départemental de Saône-et-Loire pour le recrutement de deux emplois saisonniers.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **8 - Informations diverses**

### **1. Organisation des jeudis de Rully.**

Un élu référent est désigné pour chaque manifestation.

Les élus sont les suivants :

- Fête de l'été pour les enfants : Madame Audrey LEGER
- Chasse au Trésor : Monsieur Antonio PEREIRA
- Garçon la Note : Monsieur Alain RICHARD
- Yoga en plein air : Monsieur David LEFEBVRE
- Parcours d'obstacles colorés : Madame Lucie PONSOT
- Visite du caveau Delorme : Madame Audrey LEGER
- A la découverte du canal du centre : Monsieur Michel GAUTHERON
- Gougeonnade: Monsieur David LEFEBVRE
- A la découverte du canal du centre : Monsieur Thierry THEVENET
- Tournoi de Sandball : Monsieur Alain RICHARD

Les associations se verront communiquer les coordonnées de l'élu en charge de la supervision du jeudi.

### **2. Organisation de la Journée Citoyenne**

Cette manifestation organisée chaque année au mois de Mai n'a pas pu avoir lieu en 2021 en raison du contexte sanitaire.

La nouvelle date proposée est celle du 25 septembre 2021 ; or de nombreuses manifestations ont lieu durant le mois de septembre 2021 à Rully (Forum de la Rentrée - Vide-Maison - Festival de la Planche à Clous).

C'est pourquoi la Journée citoyenne 2021 n'aura pas lieu ; elle sera organisée en Mai 2022.

### **3. Remerciements**

Madame le Maire remercie chaleureusement Messieurs Michel GAUTHERON - Alain RICHARD et Antonio PEREIRA pour la mise en place des barrières de la salle des fêtes en guise de garde-corps sur le nouveau muret le long de la Thalie.

Fin du Conseil : 18h45.

Fait à RULLY  
Le Maire, Sylvie TRAPON